

DES BAINS À L'EAU CLAIRE

NDLR : ÉVA CIRCÉ-CÔTÉ (1871-1949) ÉTAIT UNE JOURNALISTE ET ÉCRIVAIN REMARQUABLE, AUTANT POUR LA QUALITÉ DE SON FRANÇAIS QUE POUR LE NOMBRE DE SES CHRONIQUES, DONT QUELQUE 1800 ONT ÉTÉ PUBLIÉES DANS DIVERS JOURNAUX. ELLE S'EST MARIÉE À LA PAROISSE SAINT-JEAN-BAPTISTE ET A HABITÉ LE PLATEAU UNE BONNE PARTIE DE SA VIE. « DES BAINS À L'EAU CLAIRE » DATE DU 10 MAI 1930. REMERCIEMENT À RAYMOND DUFORT, MEMBRE DE LA SHGP, POUR LE CHOIX DE TEXTE. D'AUTRES CHRONIQUES PARAÎTRONT DANS LES PROCHAINS BULLETINS.



ÉVA CIRCÉ-CÔTÉ
VERS 1921.



DEPUIS QUE LA FEMME a commencé à revendiquer ses droits et à proclamer son égalité avec l'homme, elle veille à ce que l'ancien préjugé soit déniché partout. C'est ainsi qu'elle demande la raison à ce règlement étrange qui permet aux femmes de ne se baigner qu'une fois la semaine, alors que le sexe barbu peut, cinq fois par semaine, prendre ses ébats dans les piscines de la ville. Les jeunes filles qui veulent pratiquer la natation trouvent l'intervalle trop long entre chaque séance. Elles oublient ce qu'elles apprennent d'une leçon à l'autre. Je ne crois pas que l'hygiène y trouve son compte, durant les grandes chaleurs spécialement, de ces restrictions attentatoires au bien-être de la jeunesse féminine (...).

Il ne faut pas avoir honte des stigmates du travail, le hâle et le cal des mains, mais on doit rougir du farcin et de la sueur malodorante. En effet, c'est bien pour celles-là que la purification et les bains s'imposent. Mais il ne faut pas que les femmes qui, après des heures de travail, éprouvent le besoin de se reposer, de se renouveler dans un bain confortant, soient privées de cette délectation. Qu'on leur donne au moins trois jours par semaine pour qu'elles satisfassent

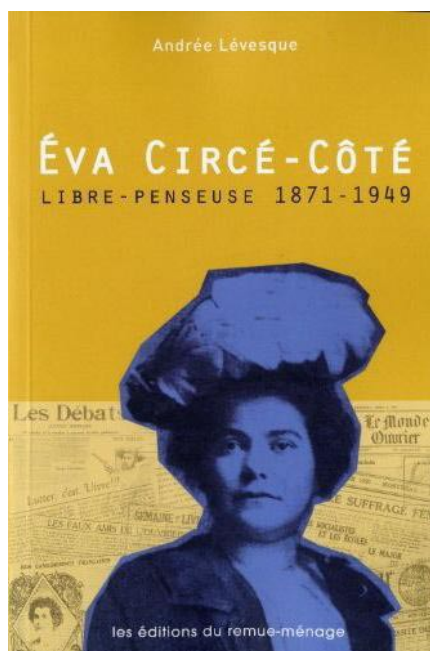
à cette obligation hygiénique. Nous ne sommes plus au temps où les femmes croyaient qu'il y avait péché à se laver ce qu'on ne nomme pas...

Pour faire la planche comme pour jouir de la volupté de se détendre dans l'eau fraîche avec l'illusion de renaître à l'innocence d'une vie nouvelle, ces dames aimeraient, elles qui ont droit maintenant à l'air libre, au soleil de l'amour, avoir accès librement aux bains publics. Leur désir est aussi juste que si elles demandaient de communier tous les jours. (Mens sana in corpore sano.) Autant en emporte le flot. Quand elles nagent, elles nagent, elles ne parlent pas, à moins de risquer de prendre un bouillon de trop, et partant, elles ne pêchent guère. Elles y prennent des

habitudes d'équilibre et de mesure dont on aura à se féliciter.

...Brr ! disait une mère épouvantée à l'idée de voir sa fille plonger dans un de ces immenses aquariums (quand, jusqu'à treize ans, je n'avais encore qu'effleuré l'eau du bénitier, sans mouiller mon jonc de mariage, pour faire un signe de croix comme on chasse une mouche... La jeunesse d'aujourd'hui est bien effrayante !...)

Vous n'étiez pas dégoûtée de vous asperger avec l'eau où tous les doigts sales et galeux mijotaient ? fit son effrontée d'héritière, il y a bien moins de danger à se tremper tous en plein dans l'eau claire qu'à tapoter dans du ragoût...



EN 2010 LES ÉDITIONS DU REMUE-MÉNAGE PUBLIAIENT CETTE BIOGRAPHIE D'ÉVA CIRCE-CÔTÉ SIGNÉE ANDRÉE LÉVESQUE.

—Ah ! Vous avez la peau bien blanche, mais je voudrais voir votre âme...

La petite pirouetta sur son talon en rouleau de fil. Autre temps, autres mœurs. Le cri du jour c'est : Des bains et du cinéma ! C'est tout de même un luxe qu'ignoraient les rois et leurs favorites. Le Roi Soleil se lavait si rarement que les dames de la cour se disputaient le plaisir de ne pas l'avoir pour partenaire dans les cotillons d'honneur et les menuets, car, elles ne pouvaient, en même temps, se pincer le nez et relever, en les tenant entre le pouce et l'index, les deux côtés de leur jupe.

En règle générale, appliquons de notre mieux le grand principe de l'égalité des sexes. Si ces dames réclament leurs libations quotidiennes, qui leur sont nécessaires comme le café et la cigarette, pourquoi les leur refuser ? Quand n'y aura-t-il qu'un poids, qu'une mesure, qu'une législation, pour les hommes comme pour les femmes, pour les riches comme pour les pauvres, pour les puissants comme pour les faibles ?

Note : Éva Circé-Côté a fait l'objet d'une soirée lecture en février 2012 au bar Les Pas Sages, rue Rachel, Montréal.

BAIN DE JEUNESSE

RAYMOND DUFORT, MEMBRE DE LA SHGP

Je me souviens dans ma jeunesse, mes parents et moi, nous vivions dans un rez-de-chaussée au Plateau Mont-Royal, avec un demi-sous-sol où on trouvait une fournaise pour le chauffage central et un chauffe-eau alimenté au gaz, et lorsque l'on désirait prendre un bain, nous devions allumer le chauffe-eau, et l'eau du bain devait servir à un second enfant pour épargner. Au début du XX^{ème} siècle, très peu de logements possédaient un chauffe-eau et un chauffage central aux étages supérieurs, alors les habitants des villes comptaient

pour leurs soins corporels. Je me souviens que ma mère nous interdisait d'aller aux bains publics, craignant les microbes dans ces institutions, les chauffe-eau nous permettaient de prendre un bain avec de l'eau chaude. Le bon poêle Bélanger dans la cuisine, avec son réservoir d'eau sur le côté, nous permettait d'avoir de l'eau chaude permanente à condition de faire le plein d'eau du réservoir ou boiler et le poêle de bois. Dans les campagnes, on rajoutait des chaudrons et contenants remplis d'eau pour remplir le bain et au moins deux personnes utilisaient ce bain.



PHOTO : CUISINIÈRE AU BOIS, 1915, FABRIQUÉE À LA FONDERIE AMABLE BÉLANGER DE MONTMAGNY (PHOTO MUSÉE DE LA CIVILISATION).